

AULNAY ENVIRONNEMENT
ENVIRONNEMENT 93

Le 8 juillet 2013

Au préfet
copie Aux maires
 Aux députés et sénateurs

URGENCE POUR LES SINISTRES du 19 JUIN 2013

Les sinistrés des inondations dans les communes de Seine-Saint-Denis attendent impatiemment l'arrêté de catastrophe naturelle pour les inondations du 19 juin dans les communes concernées de seine-Saint-Denis.

Les demandes ont été faites par les maires.

Cela concerne plus de 20 communes de la Seine-Saint-Denis.

Les sinistrés attendent avec leurs chaudières et beaucoup d'autres appareils à réparer ou à remplacer.

Le départ en vacances éventuel est compromis ou différé ...

Il y a urgence.

Les inondations qui se suivent coûtent du temps et de l'argent à tous et un stress profond à ceux qui les subissent.

Pour 200 communes du sud-ouest l'arrêté a été pris le 29 juin.

Nous sommes le 8 juillet : pour un sinistre de la même période nos populations attendent..